GT n°5 « reprise des négociations » du 23/09/2021 : communiqué commun

Deux mois et demi… pour ça ?!

Depuis le groupe de travail (GT) du vendredi 4 juin, nos organisations syndicales (OS) sont engagées dans un cycle de discussions relatives aux négociations sur le transfert des missions fiscales (T.M.F.), à travers l'organisation de 4 GT thématiques :

- mardi 08 juin : reclassement et suivi individuel ;
- lundi 21 juin : accompagnement formation ;
- mercredi 23 juin : accompagnement financier ;
- mercredi 30 juin : perspectives métiers DGDDI et synthèse.

Ce cycle de GT n'ayant pas abouti, en raison des manques et non prises en compte de nos revendications par la « haute » administration, celui-ci a repris ce jour.

Après 2 mois et demi, nos attentes étaient fortes. Notre déception l'est tout autant.

- **L'accord se concentrera sur l'accompagnement individuel** RH des agents restructurés, alors que la DG a déjà annoncé se limiter au standard Fonction publique, à enveloppe constante.
- **La volonté de discuter sur les futures orientations stratégiques serait intégrée dans l'accord… Mais sans rien de concret** à cette heure. Ni grandes lignes (géographie sanctuarisée des services, renforcement des contrôles, facilité par un développement d'outils ergonomiques par exemple…), ni enveloppe budgétaire. Bref des mots qui n'engagent à pas grand chose, ne donnant aucune visibilité sur les moyens. Cela est en effet renvoyé à dans 6 mois, *courant 1er semestre 2022*).
  Pendant ce temps, nos missions de service public continueront de ne pas être convenablement assurées. Et dans nombre d'endroits, les besoins continueront d'être criants. Sans volonté annoncée de modifier quoi que ce soit.
- **La mesure d'ordre général d'accompagnement collectif est refusée** par la Direction générale. Elle a mandat politique ministériel pour (ou contre…) cela.
  C'est renvoyé… au mieux à la fin de l'année, à d'éventuelles discussions engagées en interdirectionnel au niveau ministériel. Avec la campagne pour les élections présidentielles à venir, tout porte à croire que cela sera plutôt renvoyé aux calendes grecques.

Ce 23 septembre, la DG fixe un délai limite à la signature fixé au 15 octobre. La DG annonce donc poliment la fin de la volonté du ministre d'engager de réelles négociations d'ensemble. Sans cesse décalé, l'horizon s'éloigne tel un mirage. La montagne annoncée voilà plusieurs mois accouche d'une souris. C'est une *trahison* de l'accord de méthode tacite fixé avec l'autorité politique et administrative. Nous en prenons acte. Cela est manifestement regrettable et nous le condamnons.

Nous réitérons notre opposition absolue au transfert des missions fiscales ! Nous sommes fatigués d'être, baladés de réunions en réunions, en dépit des éléments que nous avons apporté.

Les personnels des Douanes méritent un autre sort que celui réservé par la Direction générale et le ministère en l'état.
Collègues ! C'est désormais à vous de fixer nos modalités d'actions futures, que cela soit par la poursuite de discussions ou par tous autres moyens que vous jugerez plus appropriés.

Les organisations CFDT-CFTC – CGT – SOLIDAIRES – UNSA-CGC – USD-FO
Paris, le jeudi 23 septembre 2021

GT n°5 « reprise des négociations » du 23/09/2021 : déclaration commune

À partir du groupe de travail (GT) du vendredi 4 juin, nos organisations syndicales (OS) se sont engagées dans un cycle de discussions relatives aux négociations sur le transfert des missions fiscales (T.M.F.), à travers l'organisation de 4 GT thématiques :

- mardi 08 juin : reclassement et suivi individuel ;
- lundi 21 juin : accompagnement formation ;
- mercredi 23 juin : accompagnement financier ;
- mercredi 30 juin : perspectives métiers DGDDI et synthèse.

Le GT du 30 juin, se voulait conclusif. Ce ne fut pas le cas, pour plusieurs manques :

- **D'abord l'absence de la version définitive des 2 annexes du projet d'accord**, à savoir le protocole DGDDI-DGFiP et la convention DGDDI-Direction des Affaires Maritimes (DAM) signée par toutes les parties.
- **Ensuite la limitation au standard Fonction publique** en matière d'accompagnement individuel RH et pour le volet formation, limité à quelques jours.
- **Surtout l'absence d'une enveloppe budgétaire pour traiter des thématiques aussi diverses et importantes que :** l'« *l'accompagnement collectif* » sur l'indemnitaire, et surtout sur le renforcement des moyens en matière de missions.
- **Enfin la non transcription de la grande majorité des éléments de nos discussions en GT.** Aussi bien en matière de lignes directrices de gestion (LDG) que sur le reste.

Deux mois et demi plus tard, nous n'avons pas grand chose de tangible de plus.

- **Certes, nous disposons des annexes. Mais sur les dizaines de demandes de reclassement, seules quelques-unes ont fait l'objet d'avis favorables.** Et pour cause ! Près de 2000 emplois sont supprimés à la DGFiP chaque année.
- **Certes sur l'accompagnement individuel, la priorité pour conjoint de restructuré est intégrée.** Mais pas celle demandée pour les agents du Centre de service des ressources humaines (CRSH) de Bordeaux.
  En outre, nos collègues directement concernés par la disparition de leur poste ne bénéficient toujours pas d'une « super » priorité par rapport aux autres agents du service.
  Idem pour notre demande de révision du calcul du complément indemnitaire d'accompagnement (CIA), celle-ci est renvoyée sans d'autre forme de procès.
- **Certes, nous disposons d'une annonce d'un abondement de 33 postes au projet de loi de finances (PLF) pour 2022.** C'est un infléchissement par rapport à ce qui avait été prévu dans le PLF 2021 pour 2022 (-198 postes). Mais c'est largement insuffisant ! Au regard du Brexit, du e-commerce notamment pour citer quelques grands chantiers du moment…
  Pour rappel 278 emplois ont été détruits en 2021, dont 122,1 dans le cadre du TMF. Et 380 autres emplois seront supprimés dans le cadre du TMF en 2023 (-91,4) et 2024 (-290,4). En outre nous ne disposons d'aucune information sur les postes détruits en 2019 et 2020, sur lesquels nous attendons toujours une transparence…
  Par ailleurs, nous ne savons pas où seront ventilés ces quelques postes. Effort appuyé envers un endroit du territoire ? Ou plutôt saupoudrage, avec environ 1 à 2 emplois maximum par direction.
- **Surtout, nous ne disposons à ce jour d'aucune information officielle sur l'enveloppe budgétaire prévue pour toutes ces mesures. <u>Pour rappel, l'intersyndicale revendique une augmentation minimale de 75 euros nets par mois pour l'ensemble des douaniers</u>.**
- **Enfin, la déclinaison de l'Accord Fonction publique sur le télétravail**, nettement en retrait à la DGDDI, alors que le *principe de faveur* doit s'imposer, hypothèque la poursuite du dialogue social dans ces conditions.

C'est pourquoi, nous réitérons notre opposition absolue au transfert des missions fiscales ! Les personnels des Douanes méritent un autre sort que celui réservé par la Direction générale en l'état.

Les organisations CFDT-CFTC – CGT – SOLIDAIRES – USD-FO
Paris, le jeudi 23 septembre 2021